

ENCADREMENT ÉPREUVE INTÉGRÉE/TFE

Finalités du module :

L'épreuve intégrée vise à vérifier que l'auditeur est capable d'intégrer les savoirs, les techniques et les règles de déontologie à travers l'élaboration et la défense orale d'un travail de fin d'études, dans le respect des consignes établies dans le dossier pédagogique et conformément aux dispositions délivrées par le Centre de formation.

Les guidances collective et individualisée ont comme objectif de mettre l'étudiant dans les conditions optimales de transparence et de réussite.

Le formateur aura soin de recourir à des exercices dont la caractéristique essentielle est de mettre en pratique, simultanément, différentes matières vues tout au long du cycle de formation.

Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'auditeur sera capable :

- de mettre en œuvre une recherche cohérente sur un sujet validé par le chargé de cours ;
- d'en rédiger un rapport circonstancié et critique mettant en évidence :
 - ◆ sa maîtrise et l'utilisation pertinente des techniques et des méthodes propres à la gestion comptable,
 - ◆ sa capacité de réfléchir sur les valeurs éthiques de la profession et les difficultés rencontrées lors des différentes étapes du travail ;
- de défendre oralement son rapport en utilisant des techniques de communication.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la précision et la clarté tant dans l'expression orale qu'écrite,
- le sens critique de l'étudiant,
- la créativité et le degré d'autonomie atteint.